

# **CLIC de Port-Jérôme**

## **Compte-rendu de la réunion n°11**

**Lundi 16 juin 2008**  
**Maison de l'intercommunalité - Lillebonne**



## Etaients présents :

### Collège Etat

<b>Membres titulaires</b>	Préfecture de la Seine-Maritime	-
	SIRACED-PC	Jérôme LE COMTE
	DRIRE Haute-Normandie	Christophe HUART
	DRE Haute-Normandie	-
	DDTEFP Haute-Normandie	Philippe LAGRANGE
	SDIS 76	David AUDOUIN
<b>Membres associés</b>	Préfecture de l'Eure	Excusé, représenté par Philippe VIGNERON
	Sous-Préfecture du Havre	Excusé
	Gendarmerie Nationale	Excusé
	Police Nationale	-
	SAMU du Havre	-
	Education Nationale	Xavier LEMARCIS

### Collège Collectivités locales

<b>Membres titulaires Maire</b>	Lillebonne	Excusé, représenté par Pascal SZALEK
	Notre-Dame de Gravenchon	Jean-Claude WEISS
	Petiville	Moïse MOREIRA
	Quillebeuf sur Seine	Excusé, représenté par M. LAMBERT
	Saint-Aubin sur Quillebeuf	Francis GUERINOT
	Saint-Jean de Folleville	Excusé, représenté par Jean-Claude LEDENTU
<b>Membres associés (Président)</b>	Région Haute-Normandie	-
	Département de la Seine-Maritime	-
	Département de l'Eure	-
	Syndicat Mixte de Port-Jérôme	Jean-Claude WEISS
	Communauté de Communes de Caux vallée de Seine	Joël CLEMENT
	Communauté de Communes de Quillebeuf	Excusé

### Collège Exploitants

<b>Membres titulaires Directeur de site</b>	BENP Lillebonne - Sodes	Antoine PRADEL
	Esso Raffinage SAF	Excusé, représenté par Jean-Michel ODOUX
	ExxonMobil Chemical France	Marc GRANIER
	LANXESS Elastomères	Excusé, représenté par Claude GUILLAIN
	Primagaz	Excusé, représenté par Olivier THIOU
	United Chemical France	Excusé, représenté par Jean-Louis VALLIN
<b>Membres associés</b>	EMCF site de Lillebonne	Alix Deschamps
	Total Petrochemicals France	Patrick VERLAINE
	Trapil	-
	Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région	Jean-Michel ODOUX
	CCI de Fécamp Bolbec	Excusé, représenté par Jean-Michel ODOUX

### Collège Riverains

<b>Membres titulaires</b>	Haute-Normandie Nature Environnement	Excusé
	APDILE	Michèle WALESCH
	Ecochoix	Daniel LECERF
	FCPE	-
	PEEP	Christian HUARD
	Work Up SARL	Yves MAUGARD
<b>Membres associés</b>	Ecole Schweitzer	-
	Collège de Notre-Dame de Gravenchon	Alain GALEAZZI
	Inspection académique	Excusé
	Groupe « Risque majeurs et environnement » du Rectorat de Rouen	Excusée, représentée par Xavier LEMARCIS
	Sonotri	-
	Energie Plus SA	-

### Collège Salariés

<b>Membres titulaires</b>	CHSCT Esso Raffinage SAF (ERSAF)	Michel LUCIEN
	CHSCT ExxonMobil Chemical France (EMCF)	Christian RAULT
	CHSCT United Chemical France	-
	CHSCT Lanxess Elastomères	Dominique VALLETTE
	CHSCT BENP Lillebonne	Mickaël PETIT
	Délégué du personnel de Primagaz	Bruno LEFEBVRE
<b>Membres associés</b>	CHSCT ExxonMobil Chemical SAS (EMC SAS) site de Lillebonne	-
	CFDT	Dominique BRULIN
	CFE-CGC	Jean-Paul BIGOT
	CFTC	-
	Union locale CGT	Christian LECOMTE
	FO	Régis MERHANT

### Invités

BENP Lillebonne - Sodes	Philippe WARLOP
Communauté de communes Caux vallée de Seine	Rachel CARDON DRIEU Maritxu PENEZ
DDE 76	Stéphane BUTEL
DRIRE Haute Normandie	Jean CARSALADE Philippe GRESSENT Matthieu HARDELIN Olivier LAGNEAUX
Socabu	Christian BOUCHARD
Mairie de Saint Aubin sur Quillebeuf	Sylvie LAMBERT
Mairie de Notre Dame de Gravenchon	Yves GUEGADEN
Police Municipale Intercommunale	Franck LEMONNIER
SDIS 76	Pierre RISPAL
SIRACED PC	Magali DESCHOUVERT Nicolas GACOIN

Liste de diffusion du compte-rendu :

- Membres de droit du CLIC (cf. : arrêté préfectoral du 10 octobre 2007),
- et/ou représentants présents le 16 mai 2008.

## Ordre du jour

- Introduction par Monsieur Jean-Claude WEISS, Président du CLIC de Port-Jérôme et Président de la Communauté de communes Caux vallée de Seine
- Approbation du compte rendu du comité du 15 octobre 2007
- 1. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis le dernier comité :
  - Présentation du bilan par Christophe HUART, DRIRE Haute Normandie
  - Détail d'un incident par Antoine PRADEL, BENP Lillebonne
- 2. Présentation de quatre bilans industriels des Systèmes de Gestion de la Sécurité (SGS)
  - Primagaz, par Olivier THIOU
  - ExxonMobil Chemical France, par Jean Michel ODOUX
  - ExxonMobil Chemical Polymères, par Jean Michel ODOUX
  - Socabu, par Jean Michel ODOUX
- 3. La composition du CLIC de Port-Jérôme, par Christophe HUART, DRIRE Haute Normandie
- 4. Etat d'avancement du Plan de Prévention des Risques Technologiques de Port-Jérôme :
  - Proposition de périmètre du PPRT et du calendrier, par Christophe HUART, DRIRE Haute Normandie
  - Etude de desserte du site industriel, par Stéphane BUTEL, DDE de Seine Maritime
- 5. Exercice PPI du 9 octobre 2007 : film de présentation, par un représentant du SIRACED-PC (*Sous réserve d'édition du support*)
- 6. Questions diverses
  - CD rom sur les risques majeurs : distribution aux membres du CLIC et présentation par Philippe GRESSENT, DRIRE Haute Normandie
- Conclusion

### Glossaire

CETE	Centre d'Études Techniques de l'Équipement
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CLIC	Comité Local d'Information et de Concertation
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
COV	Composés Organiques Volatiles
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
H <sub>2</sub> S	Hydrogène Sulfuré
MMR	Mesure de Maîtrise des Risques
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SGS	Système de Gestion de la Sécurité
SIRACED PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile
SPPPI	Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles
TMD	Transport de Matières Dangereuses

➤ **Introduction par Monsieur Jean-Claude WEISS, Président du CLIC de Port-Jérôme et Président de la Communauté de communes Caux vallée de Seine**

➤ **Approbation du compte rendu du comité du 15 octobre 2007**

Le compte-rendu du comité du 15 octobre 2007 est approuvé par l'ensemble des membres.

## **1. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis le dernier comité :**

- **Présentation du bilan par Christophe HUART, DRIRE Haute Normandie,**

Un nouveau texte de loi fixe la liste des gares de triage soumises à l'obligation d'une étude de dangers. La gare de Notre Dame de Gravenchon n'en fait pas partie.

Deux incidents ont été signalés à la DRIRE, au sein de la même entreprise BENP Lillebonne. Ils sont présentés par la suite.

Les inspections de la DRIRE se sont poursuivies à un rythme soutenu.

Parmi les dossiers présentés au CODERST, pour Lanxess Elatomères l'intitulé est à revoir dans la fiche présente dans le dossier du CLIC : mise en place d'une installation de traitement des COV.

Monsieur GUILLAIN précise que les émissions de COV passent de 700 à 350 tonnes par an.

- **Détail d'un incident par Antoine PRADEL, BENP Lillebonne.**

L'incident survenu en décembre 2007 (explosion dans le sécheur de drêches) ne rentre pas dans le cadre des accidents majeurs. La phase de test de mise en route de l'unité est bientôt terminée. Plusieurs mesures non prévues par le constructeur ont été rajoutées.

Un autre incident a eu lieu en février 2008. La farine végétale (résidu de fabrication) est transformée en granulés dans des presses. Du fait de la pression nécessaire pour former les granulés, leur température augmente, et ils sont donc dirigés vers un refroidisseur (air ventilé). Le bourrage de la presse est fréquent et les granulés chauds peuvent tomber dans le refroidisseur occasionnant un feu couvant qui met un certain temps avant de se déclarer. C'est ce qui s'est produit en février 2008. Le feu a été éteint par des moyens internes. Les pompiers sont venus sur place afin de sécuriser la zone. La mesure corrective prise pour cet incident a été la mise en place d'un système d'extinction vapeur.

Le scénario n'est pas celui d'un accident majeur et entraîne uniquement une perte d'exploitation.

Monsieur AUDOUIN s'interroge sur l'avancement du POI.

Monsieur PRADEL indique, sous le contrôle de Monsieur WARLOP, que l'avis du CHSCT sera donné le 26 juin 2008. A l'issu de cet avis, le POI sera transmis aux services de secours.

## **2. Présentation de quatre bilans industriels des Systèmes de Gestion de la Sécurité (SGS)**

- **Primagaz**

L'organisation du site n'a pas été modifiée. Sont appelés intervenants extérieurs les personnes qui réalisent la maintenance, le gardiennage et les rondes. Ce sont également les chauffeurs qui sont formés puis habilités à charger seuls.

Dans le cadre de la refonte quinquennale, l'étude de dangers a été remise à jour.

Des travaux de sécurité ont été réalisés tels la mise en place de dispositifs de contrôle de mise à la terre des camions en chargement ou l'installation d'un solide grillage partiellement enterré pour protéger des lapins le talus de terre sous lequel est situé le réservoir de 2900 m<sup>3</sup>. Ce système s'est montré efficace sur d'autres sites.

Un incident est à noter en 2007. Il s'agit de la défaillance d'un suppresseur qui fonctionnait en dehors de sa courbe théorique entraînant une surchauffe. Ce point a été corrigé par l'installation d'un diaphragme.

Sept mises en sécurité du site se sont produites suite à des détections de flamme: il s'agissait en réalité d'alarmes intempestives.

Enfin, une alarme homme mort s'est déclenchée suite à l'oubli d'un chauffeur qui doit appuyer sur un bouton toutes les 45 secondes.

Des améliorations vont être réalisées dans le cadre d'objectifs nationaux, le site de Port-Jérôme étant rattaché à l'ensemble des sites Primagaz. Ces améliorations porteront en particulier sur une simplification du POI.

De plus, un référentiel d'audit sera déployé sous forme de questions précises afin d'avoir une vision complète de ce qui peut toucher le site.

Le système qualité auquel est rattaché le SGS, sera refondu afin de superposer les procédures.

Monsieur RAULT s'interroge sur la simplification du POI.

Monsieur THIOU précise qu'il s'agit de le rendre plus compréhensif et de simplifier en particulier la rosace d'appel. Cette rosace est testée en sous traitance sur un site du groupe avec pour objectif de permettre à l'exploitant d'être plus disponible sur d'autres actions.

Monsieur AUDOUIN souhaite des précisions sur cette sous traitance.

Monsieur THIOU explique qu'il ne s'agit pas d'une société du groupe. Les messages des appels sont prédéfinis avec précision.

Monsieur BUTEL précise que la CCI du Havre dispose d'un tel dispositif pour le pont de Normandie : un contrat a été passé avec un sous traitant, fixant des procédures précises.

Monsieur LAGNEAUX souligne par expérience dans une autre région que ce système peut être délocalisé. Certains numéros comme l'appel vers le 18 correspondent à la région d'implantation de la société sous traitante. Il s'agit alors de prendre garde à avoir le numéro d'appel direct, celui d'Yvetot dans le cas présent.

Monsieur LAGNEAUX poursuit en s'interrogeant sur la mise à terre des camions.

Monsieur THIOU précise qu'il s'agit d'un système vérifiant que le véhicule est bien relié à la terre et a déchargé toute son électricité statique.

Monsieur BRULIN demande si la formation passe par un système de compagnonnage ou d'un autre type.

Monsieur THIOU explique que la formation des entreprises extérieures est réalisée par le biais de présentations du site, des règles de sécurité, avec un support informatique suivi d'un questionnaire à choix multiples. Sont ainsi enseignés les réflexes à avoir en cas d'alarme, les points de rassemblements ... Le chauffeur suit la même formation ainsi que celle liée aux consignes de chargement (pont à bascule, mise à terre du véhicule ...). Le chauffeur est accompagné par l'exploitant lors des premiers chargements. Après avoir suivi cette formation, ses coordonnées sont saisies dans une base de données.

Monsieur BIGOT demande quels sont les moyens de contrôle des chauffeurs qui sont intégrés à la base de données mentionnée.

Monsieur THIOU ajoute que chaque chauffeur dispose d'un code d'identification personnel composé de 3 identifiants (chauffeur, citerne, tracteur).

Monsieur BIGOT s'interroge quant à la suffisance d'un badge qui pourrait être transmis à un autre chauffeur.

Monsieur THIOU précise que le badge est remis contre une décharge écrite. De tels agissements n'ont pas eu lieu à sa connaissance.

- ***ExxonMobil Chemical France, ExxonMobil Chemical Polymères, Socabu, par Jean Michel ODOUX***

La modification de la structure juridique des entreprises françaises de la chimie du groupe ExxonMobil sur Port-Jérôme a eu lieu au 1er janvier 2008. Ainsi, 3 entreprises Seveso seuil haut (ExxonMobil Chemical France, ExxonMobil Chemical Polymères et Socabu) et une entreprise Seveso seuil bas (ExxonMobil Chemical SAS) sont désormais au sein d'une seule entité juridique, ExxonMobil Chemical France. Il existe désormais 2 établissements au sens de la réglementation des ICPE, 1 seuil haut (ex EMCF+ ex Socabu + ex EMCP) et 1 seuil bas (ex EMC SAS).

Compte tenu de ce regroupement, le bilan SGS des sociétés ExxonMobil Chemical France, ExxonMobil Chemical Polymères et Socabu est présenté sous un seul bilan.

Monsieur BRULIN s'interroge sur l'approvisionnement en ammoniac : la consommation reste identique alors que la quantité présente sur site diminue. L'approvisionnement doit donc se faire plus souvent mettant d'avantages de camions sur la route.

Monsieur ODOUX précise que ce n'est pas le cas car les containers sont plus petits, réduisant ainsi le risque de transport de matières dangereuses.

Monsieur LECERF souhaite avoir des précisions sur les fiches bilans SGS.

Monsieur ODOUX, au titre de l'AEPJR, explique que les 7 entreprises Seveso seuil haut font l'objet de ces bilans annuels. Leur présentation aux membres du CLIC est répartie sur les deux comités qui se tiennent chaque année.

Monsieur BRULIN propose que le bilan SGS d'Esso Raffinage SAF soit présenté avec celui d'EMCF l'année prochaine.

Monsieur BIGOT souligne que dans le cadre du PPI, il s'agirait de revoir les délais d'intervention des secours de la section du Havre qui seraient amenés à intervenir sur Port-Jérôme. En cas d'accident majeur, sur demande du Préfet, la brigade du Havre peut intervenir mais la durée avant leur arrivée serait importante compte tenu des conditions d'accès.

Monsieur AUDOUIN précise que la première défense est assurée par les 3 centres de proximité que sont Bolbec, Lillebonne et Notre Dame de Gravenchon. 30 personnes sont ainsi disponibles. Les renforts havrais arriveraient dans un délai de 30 minutes s'ils sont rapidement appelés. Les exercices et le travail important des industriels permettent une telle efficacité. Le rond point de Tancarville est vite saturé. La bande d'arrêt d'urgence permet aux secours d'arriver plus vite.

Monsieur LE COMTE rappelle que les moyens des sapeurs-pompiers sont engagés selon les circonstances; ils n'attendent pas l'autorisation du Préfet pour intervenir même s'ils le tiennent informés régulièrement de l'évolution du sinistre.

Monsieur ODOUX ajoute l'intérêt de prévenir tôt les forces de secours car la présence d'un officier de sapeurs pompiers aux cotés de l'industriel permet de faire face à une montée en puissance de façon plus efficace.

### **3. La composition du CLIC de Port-Jérôme, par Christophe HUART, DRIRE Haute Normandie**

La composition du CLIC évolue constamment depuis sa mise en place avant la parution du décret instaurant les CLIC. La trentaine de membres, titulaires et associés, est répartie en 5 collèges.

Compte tenu de l'évolution des entreprises, une révision de l'arrêté préfectoral de composition du CLIC est nécessaire.

Pour la société Primagaz, il s'agit d'un délégué du personnel qui assistera aux comités et non pas un représentant du CHSCT comme le permet la loi.

La référence à des décrets de 1977 a été modifiée.

Monsieur RAULT s'interroge sur la conservation des représentants de l'entreprise ExxonMobil Chemical France en tant que membre associé à la fois au sein du collège « exploitants » et du collège « salariés ».

Monsieur HUART explique que la DRIRE considère que l'entreprise dispose de 2 sites situés sur 2 communes différentes : une sur Notre Dame de Gravenchon classée Seveso seuil haut et une sur Lillebonne classée Seveso seuil bas. C'est pourquoi les deux établissements sont séparés.

Monsieur LECERF souhaite savoir si le bureau du CLIC fera l'objet de nouvelles élections.

Monsieur HUART indique que cela n'a pas été prévu.

Monsieur WEISS précise que chaque collègue est représenté au bureau. Si un collègue souhaite modifier sa représentation, il est possible d'en discuter.

### **4. Etat d'avancement du Plan de Prévention des Risques Technologiques de Port-Jérôme**

- ***Proposition de périmètre du PPRT et calendrier, par Christophe HUART, DRIRE Haute Normandie***

L'association des membres du CLIC n'a pas été présentée. Elle fera l'objet d'une nouvelle présentation devant les membres du CLIC.

Le PPRT de Port-Jérôme est le plus important aujourd'hui engagé en France.

Monsieur BRULIN souhaite avoir des précisions sur le mélange acide javel mentionné parmi les scénarios à écarter. Il souligne le fait que des mélanges acide-javel peuvent se produire à d'autres endroits de la raffinerie.

Monsieur ODOUX confirme cet état de fait, mais indique que seuls les phénomènes susceptibles d'avoir des conséquences à l'extérieur du site (du fait des inventaires de matière mis en jeu) ont été cités.

Monsieur HUART poursuit en expliquant que les modalités d'exclusion des phénomènes sont définies dans les textes, en fonction des dispositifs de sécurité existants.

Le boil over est une boule de feu produite suite à un feu sur un bac de produits lourds. Les délais d'occurrence et les distances d'effets sont variables en fonction de la quantité de produit présente dans le bac. Un boil over se produit après un délai pouvant aller jusqu'à 40 heures environ. Le flux thermique a lieu sur une courte durée mais sur une importante surface. Sur la base des délais fournis par l'exploitant, les Préfectures de Seine Maritime et de l'Eure ont été interrogées sur la capacité à évacuer la population. La réponse est toujours en cours d'étude.

Monsieur BRULIN s'interroge sur le choix du confinement plutôt que l'évacuation dans un tel cas.

Monsieur HUART indique que ce choix est à définir. Le sujet est sans réponse à ce jour, la réponse n'est pas intuitive et mérite réflexion pour vérifier la cohérence des actions.

En fonction de la décision, Monsieur BRULIN explique qu'il faudra s'entraîner sur un PPI qui aujourd'hui n'a donné comme consigne que le confinement.

Les cartes présentant les phénomènes dangereux sont établies par un logiciel fourni par le Ministère. Cependant, le logiciel n'est pas dimensionné pour intégrer un tel nombre de phénomènes. Le périmètre d'étude correspondra à l'enveloppe de tous les phénomènes dangereux.

Pour le risque thermique, des zones relativement étendues existent autour de SODES. Elles correspondent à la boule de feu qui pourrait se produire en cas de pressurisation d'un bac pris dans un incendie. Le phénomène, récemment cité dans des circulaires ministérielles, est encore mal connu aujourd'hui. Les périmètres présentés sur les cartes sont majorants en particulier autour de BENP Lillebonne et Sodes.

Le PPRT de Port-Jérôme est complexe mais le site industriel apparaît comme bien conçu car son impact est modéré sur son environnement urbanisé.

Le PPRT de Port-Jérôme est complexe mais le site industriel apparaît comme bien conçu car son impact est modéré sur son environnement.

Monsieur BRULIN souhaite savoir si le nouveau phénomène a pris en compte la surpression des bacs.

Monsieur HUART précise que les cartes présentées ne tiennent pas compte de ce phénomène pour l'instant (hormis pour BENP/SODES) et seront modifiées par la suite. Cependant les contours du périmètre d'étude ne seront pas impactés par ce changement (les distances ne sont pas plus importantes)

ExxonMobil a fourni un argumentaire sur la pressurisation de bacs : le phénomène ne peut se produire que si le feu dure un certains temps, en fonction de la quantité, de la qualité et du type de bac. Pour un petit bac, le phénomène surviendra plus rapidement que pour un bac de taille plus importante pour lequel la montée en température est plus lente.

Monsieur WEISS s'interroge sur les couleurs employées : certains périmètres ont leurs extrémités bleues, d'autres sont vertes.

Monsieur HUART précise que le vert correspond à un aléa faible et à des conséquences faibles. C'est le cas pour BENP Lillebonne et Sodes qui ne disposent que de quelques bacs. Par contre, l'est de la raffinerie n'est pas forcément plus dangereux mais il y a plus de bac. La somme des risques détermine donc un aléa plus important.

Le caractère acceptable de l'aléa est fonction de la gravité et de la probabilité d'occurrence. Le phénomène est placé dans une matrice. Un aléa très grave et peu probable peut être classé acceptable. Un aléa peu grave mais très probable sera non acceptable.

Les Mesures de Maitrisés des Risques (MMR) sont aussi étudiées afin de classer les phénomènes. Aussi, un phénomène peut être acceptable sous réserve que l'exploitant a bien mis en place des MMR. Au-delà de 5 MMR de rang 2 en un même point de l'espace, les phénomènes sont considérés comme inacceptables.

La route départementale RD 110 qui relie Notre Dame de Gravenchon au bac de Quillebeuf est en zone d'aléa "très fort +" sur une très grande partie.

Monsieur BRULIN s'interroge sur la RD 81 au nord du site industriel et sa fermeture possible en lien avec l'unité STIG.

Monsieur HUART indique que la zone de dangers liée à la canalisation d'H2S est importante. Une demande d'exclusion a été formulée, elle n'est pas validée à ce jour.

Monsieur BRULIN souligne qu'il s'agirait en cas d'accident de fermer la route de manière automatique afin d'empêcher toute personne de pénétrer dans la zone de dangers.

Monsieur HUART précise que cette réflexion aura lieu lors de l'élaboration de la stratégie du PPRT. Les zones Z1, Z2, Z3 étaient définies sans concertation avec le Maire. Le PPRT permet le débat.

Monsieur BRULIN souligne qu'il s'agirait en cas d'accident de fermer la route de manière automatique afin d'empêcher toute personne de pénétrer dans la zone de dangers.

Monsieur HUART précise que cette réflexion aura lieu lors de l'élaboration de la stratégie du PPRT. Les zones Z1, Z2, Z3 étaient définies sans concertation avec le Maire. Le PPRT permet le débat.

Un plan de communication d'urgence est en cours d'élaboration par l'Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région. La gravité d'un accident dépend du nombre de victimes sur les routes, au sein de l'entreprise et dans les entreprises riveraines ... Si les personnes présentes dans la zone de dangers connaissent les gestes à avoir, leur réaction sera meilleure que celle d'une personne non avertie. Ainsi, si les entreprises riveraines sont intégrées dans les plans d'urgence des entreprises à risques, alors leurs employés peuvent ne pas être pris en compte dans la détermination de la gravité d'un accident.

Monsieur ODOUX précise que concrètement, chaque industriel disposant d'un POI connecte ce POI aux autres dans sa partie communication. Lors des exercices, un message est alors envoyé aux autres entreprises riveraines, à risques ou non, afin de voir quelle est leur réaction. Un bilan sera réalisé à la fin d'année sur cette expérimentation.

Chaque industriel réalise au moins un exercice par an. Le scénario choisi touchera une zone riveraine en particulier, charge à l'industriel d'informer et de voir en retour la réaction des riverains. Le bilan en fin d'année permettra de définir les besoins en information voire en formation.

Monsieur MERHANT s'intéresse à l'ancienne route de Radicatel qui n'apparaît pas sur les cartes, tout comme la Seine.

Monsieur HUART indique que la Seine n'a pas été identifiée comme un enjeu l'heure actuelle. L'ancienne route est quant à elle peu touchée. Si la question du RD 173 est réglée, la route de Radicatel ne devrait pas être impactée.



Le calendrier présenté indique la proposition par la DRIRE au Préfet du périmètre d'étude pour la fin juin. Le Préfet consultera ensuite les différentes Maires pour avoir leur avis sur ce périmètre. La prochaine étape sera ensuite l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT. Une fois cet arrêté signé :

- Il deviendra obligatoire d'informer tout acheteur ou locataire d'un bien immobilier de l'existence d'un PPRT,
- Les règles d'urbanismes ne seront plus définies sur la base des zones Z1, Z2 et Z3 mais sur la base de l'aléa.

Monsieur WEISS rappelle que les habitants de Notre Dame de Gravenchon ont l'habitude de ce type de réflexion. La partie la plus délicate se jouera dans les 18 mois d'élaboration du PPRT, une fois que la prescription a été faite car la problématique est complexe à expliquer. Les débats seront nombreux en particulier en matière d'urbanisme pour définir par exemple ce qu'est une extension mesurée. Aucune réunion publique n'a été faite à ce jour mais l'information se fera par tous les moyens existants.

Monsieur LECERF s'interroge sur l'information des propriétaires de biens immobiliers déjà en place. Monsieur WEISS explique que la communication sera effectuée lorsque le PPRT sera bien élaboré. Il se souvient du porté à connaissance qui n'était pas accompagné d'autant de précautions de la part des services de l'Etat.

Monsieur BRULIN ajoute qu'il ne faut pas exclure la diminution du risque à la source chez l'exploitant. Monsieur LAGNEAUX indique que la carte du risque toxique lié à l'H<sub>2</sub>S paraît importante. Les travaux sont constants avec les exploitants. L'itération permet d'avancer afin de diminuer le risque.

Mr Rault souligne que pour les exercices PPI, la Préfecture devrait choisir un scénario d'accident catastrophe qui fasse en sorte que l'industriel n'ait plus aucune maîtrise.

Monsieur HUART précise que le PPRT est contenu dans le périmètre du PPI. Les phénomènes pris en compte dans le PPRT sont des phénomènes non maîtrisés, les vannes sensées se fermer ne fonctionnent pas ... L'industriel aura du personnel dans les salles de contrôle qui sont conçues pour résister à des effets importants.

Monsieur LE COMTE précise que les cartes ne tiennent pas compte du vent et des autres phénomènes météorologiques. Dans un cas réel, le vent aura pour conséquence de limiter la zone impactée.

Monsieur HUART poursuit en indiquant que les cartes présentent le cas majorant. Le cas le plus défavorable a lieu lors d'une atmosphère stable sans vent. Les cartes ici présentées additionnent les phénomènes.

Monsieur BIGOT signale que lorsqu'on annonce que les personnes sont protégées, ce n'est pas vrai. Si le degré de défaillance est important, pas un pompier du site ne sera en capacité de réagir.

Monsieur WEISS indique que le PPI répond à certaines situations de crises. L'ensemble des phénomènes ne pourrait pas se produire en même temps.

Monsieur BRULIN indique que les simulations d'accidents présentées ne prennent pas en compte une incapacité de l'exploitant de communiquer compte tenu du fait que son bâtiment est détruit. L'organisation du PPI n'est pas conçue pour un accident du type de celui d'AZF.

Monsieur WEISS poursuit en espérant que les mesures de réduction à la source sont suffisantes et sans commune mesure avec celles prises à Toulouse. Le PPI est bâti en fonction des aléas du site afin de répondre aux situations de Port-Jérôme. Maire depuis 1983, le rayon de danger faisait alors état d'un périmètre de 75 m autour des installations. Son prédécesseur avait proposé au Préfet d'empêcher toute construction sensible dans un rayon de 400 m autour du site industriel. Le Préfet s'était alors retranché derrière la conformité réglementaire des installations. De plus, comme le Plan d'Occupation des Sols n'était pas passé en enquête publique, il était non opposable. Depuis, la règle a évolué plusieurs fois.

Monsieur BRULIN ajoute que la réduction des risques à la source peut également engendrer un problème économique. Monsieur WEISS conclue en rappelant l'opération de déménagement des sphères de gaz, opération unique en France.

- ***Etude de desserte du site industriel, par Stéphane BUTEL, DDE de Seine Maritime***

Suite à la présentation de Monsieur BUTEL, Monsieur BRULIN s'interroge sur l'augmentation du nombre de camions qui empruntent le bac, lié à sa gratuité. La gratuité du pont de Tancarville pour les habitants de l'Eure et de Seine Maritime permettrait d'alléger le trafic sur le bac.

Monsieur BUTEL indique que ce point pourrait être abordé lors de la phase de concertation suivant le comptage et l'enquête de desserte.

Monsieur LAGNEAUX souligne qu'il ne s'agit pas du même exploitant, entre le bac exploité par le Département de Seine Maritime et le pont de Tancarville exploité par la CCI du Havre. Il rappelle qu'à ce jour le PPRT n'est pas prescrit et ajoute que cette étude vient en anticipation. Les élus du territoire concernés avaient souligné que le mois de juin était très favorable à ce type d'étude compte tenu de la fréquentation du passage d'eau en particulier par des cyclistes. C'est un mois clé de l'année pour le comptage en semaine et le week-end. Il attire l'attention sur le fait que le transport de matières dangereuses est interdit par le bac.

Monsieur LECERF s'interroge sur les démarches en cours sur le Transport de Matières Dangereuses (TMD).  
Monsieur LAGNEAUX indique que le SPPPI Basse Seine réalise une étude sur le TMD routier. Le transport par canalisations représente près de 52% du TMD. L'étude en cours prend du temps car le SPPPI souhaite profiter du retour d'expériences d'autres régions comme Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ont voulu aller vite ce qui a conduit à des conclusions très générales. Le CETE Normandie Centre est chargé de réaliser l'étude en Haute Normandie. Le cahier des charges mentionne en particulier les nœuds accidentogènes.

Monsieur WEISS conclue qu'il est important de faire aboutir la problématique de la fermeture du RD 110 et du PPRT pour une bonne communication.

## **5. Exercice PPI du 9 octobre 2007 : film de présentation**

Le film n'étant pas prêt à ce jour, il sera présenté lors du prochain comité.

## **6. Questions diverses**

- *CD rom sur les risques majeurs : distribution aux membres du CLIC et présentation par Philippe GRESSENT, DRIRE Haute Normandie*

Monsieur BRULIN souhaite une précision pour créer une présentation.

Monsieur GRESSENT précise que la démarche est expliquée dans le livret accompagnant le CD Rom. Il est possible de reprendre les contenus écrits ainsi que les vidéos présents sur le CD Rom.

### **➤ Conclusion**

Monsieur WEISS conclue le comité en donnant rendez-vous aux membres du CLIC au mois de novembre. La prochaine réunion sera accompagnée d'une visite du site BENP Lillebonne.